

## REGLEMENT DES ETUDES ET MCCC 23/24

- Composante : IUT Villetaneuse
- Nom de la Mention : Bachelor Universitaire de Technologie
- Date de validation par le conseil de composante : 08/06/2023
- Date de validation en CFVU : 29/06/2023

### 1. L'architecture de la mention : indiquer tous les parcours associés à la mention

<b>BUT</b>	<i>CJ</i>	<i>Parcours Administration et justice - FI Parcours Entreprise et association – FI, FA Parcours Patrimoine et finance – FI</i>
	<i>GEA</i>	<i>Parcours Gestion comptable, fiscale et financière – FI, FA Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines – FI, FA Parcours Gestion entrepreneuriat et management d'activité – FI, FA CG2P Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance uniquement en FI</i>
	<i>GEII</i>	<i>Parcours Electricité et Maitrise de l'Energie (EME) – FI, FA Parcours Electronique et Systèmes Embarqués (ESE) - FI</i>
	<i>Info</i>	<i>Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation – FI, FA</i>
	<i>R&amp;T</i>	<i>Parcours CyberSécurité – FI, FA Parcours ROM - FA</i>
	<i>SD</i>	<i>Exploration et Modélisation Statistiques – FI, FA</i>

### 2. Inscription :

a) L'inscription administrative en B.U.T. est obligatoire et annuelle. L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les contrôles correspondants.

b) Admission des publics hors Parcoursup :

Des Unités d'Enseignement peuvent être obtenues par validation d'acquis professionnels (articles D. 613-38 à D. 613-50), par validation des acquis de l'expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37), ou par validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, par exemple en semestre Erasmus ou lors du parcours antérieur de l'étudiant. Cette validation se fait par UE entière, sous la forme de dispense, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche, ces UE n'entrent pas dans le calcul des moyennes et des compensations.

Les modalités de validation de ces UE sont définies dans les MCCC spécifiques à chaque spécialité de B.U.T.

#### *Passerelles entrantes*

Les passerelles entrantes en cours de formation sont possibles, en particulier au semestres 3 et 5. Une commission d'admission présidée par le directeur de l'IUT est chargée d'examiner les demandes et de préciser le contrat pédagogique de l'entrant (le cas échéant en précisant les éventuelles dispenses ou reconnaissances d'UE, de semestre, d'année, de diplôme).

### 3. Les différentes règles de validation

A la fin de chaque semestre, une commission composée du Chef de Département, du Directeur des Études et de tous les enseignants se réunit afin d'étudier la situation de chaque étudiant.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Délivrance d'unités d'enseignements (UE) :

La délivrance du Bachelor Universitaire de Technologie et du Diplôme Universitaire de Technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent.

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables notamment en vue de la reprise d'études en Formation Continue.

Les étudiants qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme préparé reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisables qu'ils ont acquises, délivrée par le directeur de l'IUT.

Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne à l'ensemble coefficienté « pôle ressources » et « SAE » est égale ou supérieure à 10. La compensation s'effectue au sein de chaque UE et entre les UE d'un même regroupement cohérent d'UE d'une compétence. La validation des deux UE d'un même niveau de compétence entraîne la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur non acquises de cette même compétence.

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le BUT obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 ECTS.

L'étudiant qui aura obtenu 120 crédits ECTS à l'issue de la deuxième année de BUT auront la possibilité de se voir délivrer le diplôme de DUT.

### 4. Les différentes règles de compensation

Compensation par groupe d'UE :

Le passage d'un semestre pair à un semestre impair est obtenu si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ; et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, soit dans les conditions de validation définies au paragraphe ci-dessous, soit par décision du jury.

### 5. Les mesures transitoires proposées dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation

Dans le cadre de l'adaptation locale du BUT, les formations pourront être amenées à proposer de nouvelles ressources et SAE et d'en adapter les coefficients.

### 6. Dispositifs « Oui-Si »

Néant

## 7. Les différentes règles d'assiduité et la défaillance

Gestion des absences :

Conformément à l'arrêté du 3 août 2005 relatif au Bachelor Universitaire de Technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, TD, TP, ...) compte pour une demi-journée.

L'exclusion d'un cours par un enseignant n'est pas considérée comme une absence.

*Absences justifiées :*

Les motifs d'absence suivants peuvent être considérés comme justifiés : certificat médical daté et tamponné (maladie, accident), acte officiel (mariage de l'étudiant, naissance de son enfant, décès d'un parent proche), convocation nominative (code, permis de conduire, administrations), tout cas de force majeure laissé à l'appréciation du chef de département (ou son représentant).

NB : Cette liste pourra être complétée si besoin lors d'un vote au conseil de département à chaque rentrée universitaire.

En cas d'absence prévisible, tout étudiant doit demander au préalable et sous forme écrite une autorisation auprès du chef de département (ou son représentant) en joignant les pièces justificatives associées.

Toute absence doit être justifiée au secrétariat dans les 48 heures (sauf empêchement avéré) à partir du jour de l'absence par l'envoi du justificatif approprié et recevable. Dans le cas contraire, toute absence se transforme « ipso facto » en absence non justifiée.

Les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau... peuvent demander au directeur de l'IUT, par écrit et pièces justificatives à l'appui, à être dispensés de l'assiduité obligatoire aux cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques. Cette demande doit être formulée, en principe, dans les quinze jours qui suivent le début des cours. Chaque demande fait l'objet d'un examen particulier et donne lieu à une réponse écrite.

*Absences non justifiées :*

Dix (10) demi-journées d'absences non justifiées dans un semestre peuvent entraîner la déclaration de défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, la moyenne du semestre ne sera pas calculée.

La mesure ne peut s'appliquer que si les conditions suivantes sont réunies :

- Après six (6) demi-journées d'absences constatées non justifiées, l'étudiant reçoit un premier avertissement par lettre recommandée.
- Après quatre (4) nouvelles demi-journées d'absences constatées non justifiées, l'étudiant reçoit par lettre recommandée, un avis de proposition de défaillance à la commission de validation du semestre

Il ne peut y avoir d'exclusion immédiate de semestre pour cause d'absences non justifiées.

#### *Absences à un contrôle :*

Une absence à un contrôle ou la non remise d'un projet entraîne la note 0 (zéro) à ce contrôle ou à ce projet. En cas d'absence justifiée validée par le Chef de Département, un contrôle de remplacement sera obligatoirement organisé lorsque le poids des notes manquantes représente au moins 35 % de l'évaluation de la matière.

L'absence à un contrôle de remplacement entraînera la note 0 à ce contrôle. Dans tous les autres cas, le département appréciera la situation.

#### *Relevé des absences :*

Pour lutter contre l'échec, chaque enseignant relève les absences et les transmet au secrétariat de son département ou bien les rentre directement sur le logiciel SCODOC. Cette pratique permet de mettre à disposition de l'équipe pédagogique un indicateur individuel de l'assiduité des étudiants.

Comme définies dans le paragraphe 1), les modalités du contrôle des connaissances donnent la possibilité aux enseignants de réaliser des évaluations régulières et inopinées. L'étudiant absent aux évaluations se verra mécaniquement sanctionné au travers de sa moyenne dans la matière.

## **8. Les règles de poursuites d'études**

Une commission Ad-hoc se réunit pour émettre un avis individualisé pour chaque demande.

## **9. Les régimes spécifiques**

### a) Notes de sport et/ou de culture :

Seules sont prises en compte les notes validées et transmises par les services compétents de l'USPN. Pour chaque note (moyenne des notes sport et/ou de culture), si elle est supérieure à 10, on ajoute à la moyenne générale de l'étudiant (sur 20) les points au-dessus de 10 multipliés par un coefficient préalablement fixé. Les points en-dessous de 10 ne sont pas pris en compte. Ces notes n'interviennent donc pas pour l'évaluation des moyennes des unités d'enseignement prévues par l'arrêté du 3 août 2005.

### b) Notes pour la reconnaissance de l'engagement étudiant :

Seule est prise en compte la note validée et transmise par le responsable de formation et/ou le chef de département. Si la note est supérieure à 10, on ajoute à la moyenne générale de l'étudiant (sur 20) les points au-dessus de 10 multipliés par un coefficient préalablement fixé. Les points en-dessous de 10 ne sont pas pris en compte. Ces notes n'interviennent donc pas pour l'évaluation des moyennes des unités d'enseignement prévues par l'arrêté du 3 août 2005.

## **10. La gestion des examens**

### Jurys et fin de formation :

A la fin du S6 et avant la tenue du jury de délivrance (pour le BUT), une commission composée du Chef de Département, du Directeur des Études et de tous les enseignants propose :

- la liste des étudiants lauréats des diplômes ;

- la liste des étudiants admis à redoubler ;
- la liste des étudiants non admis à redoubler.

Le diplôme BUT portant mention de la délibération du jury, de la spécialité correspondante, et, s'il y a lieu, de l'option suivie, sont délivrés par le Directeur de l'IUT sur proposition du jury, 6 semestres sont validés conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

Sur l'ensemble du cursus BUT, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de quatre redoublements. Le jury peut refuser l'autorisation de redoubler et prononcer la réorientation après avoir entendu l'étudiant à sa demande en la motivant et en l'assortissant de conseils d'orientation.

Pour un étudiant en FA, un apprenti ne peut redoubler que l'année de diplomation, BUT 3.

Les jurys sont souverains et délibèrent en l'absence de tout étudiant. Leur information est constituée par le relevé général des notes, la fiche individuelle de chaque étudiant et l'appréciation des enseignants. Avant leur délibération, les délégués étudiants peuvent leur apporter des informations complémentaires.

Affichage des résultats, consultation des copies :

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants, en respectant, le cas échéant, les procédures d'anonymat.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la consultation de leurs copies et à un entretien avec le responsable de BUT ou d'année.

Plagiat

Le plagiat est le délit de contrefaçon défini à l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle à savoir : " toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs".

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances, ses compétences ou ses aptitudes dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. Sont permises les courtes citations lesquelles doivent être assorties des références qui leur sont associées.

Le plagiat peut donner lieu comme toutes fraudes aux examens à une sanction disciplinaire prononcée par la section disciplinaire de l'Université indépendante de la mise en œuvre de sanctions pénales.

## 11. Evaluation des enseignements

Le contrôle des connaissances est continu et régulier, il prend en compte :

- ✓ Les contrôles individuels écrits et oraux
- ✓ Les mémoires correspondant à des projets
- ✓ Les travaux en groupes restreints
- ✓ Les travaux et les évaluations en travaux dirigés et en ateliers

Le ou les stages en entreprise font l'objet d'une évaluation particulière. Ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport et à une présentation orale par l'étudiant.

Des modalités pédagogiques spéciales peuvent être mises en place pour certains étudiants (voir article 17 de l'arrêté du 03 Août 2005 en fin de document).

Pour assurer le caractère continu et régulier de l'évaluation, les enseignants communiquent aux étudiants les résultats des différents contrôles ou travaux soumis à évaluation dans un délai de 15 jours.

Chaque note, qu'elle évalue un travail écrit, oral ou de groupe, doit s'appuyer sur des critères et des attentes identifiés dans l'exercice et/ou des consignes, et identifiables par les étudiants.

Celle-ci devra être expliquée en conséquence, notamment dans une perspective formative.

Une note d'oral ou de participation requiert une transparence particulière en étant mentionnée comme telle, à travers l'indication du coefficient attribué dans la moyenne et/ou par l'intitulé dans le bulletin de l'étudiant.

## 12. Droits et devoirs de l'étudiant

Le statut d'étudiant salarié :

La CFVU a validé la création d'un statut « d'étudiant salarié » qui permet à l'étudiant de bénéficier d'aménagements dans l'organisation de ses études dans le cadre de contrats courts ou contrats longs.

Le dispositif d'année de césure :

La césure est une période facultative qui s'étend sur une durée maximale d'une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut. Cette démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit respecter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets.

Demander à faire une césure est une responsabilité mais non un droit. L'étudiant doit donc obligatoirement déposer une candidature auprès de sa composante d'appartenance. L'année de césure est accordée ou non par le responsable de la formation, la direction de la composante et la commission ad hoc présidée par le VP CFVU, qui jugeront de la pertinence du projet.

Si la période de césure est accordée, un contrat pédagogique est conclu entre l'établissement et le futur étudiant. Ce contrat lui garantit, à l'issue de sa période de césure, son inscription dans la formation préalablement choisie.

La reconnaissance de l'engagement étudiant :

Elle s'adresse aux étudiants investis et engagés dans des activités bénévoles, des missions de service civique ou de volontariat, des activités militaires dans la réserve opérationnelle, des activités de sapeur-pompier volontaire ou encore des activités professionnelles.

La reconnaissance pédagogique de l'engagement étudiant à l'Université Paris XIII (dénommé USPN) prend la forme d'une UE libre de type facultative, valorisée par un système de

bonification dans la moyenne générale. Si elle est validée, elle est reconnue par l'inscription de 2 ECTS sur l'annexe descriptive au diplôme.

En addition à la possibilité de voir son engagement reconnu dans le cadre de sa formation, les étudiants exerçant des responsabilités particulières peuvent demander des aménagements dans l'organisation de leur emploi du temps afin de concilier leurs activités avec leurs études.

## Annexe - Tableurs MCCC 23-24

### Département Réseaux et Télécommunications (R&T)

# Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023/2024

Composante : IUTV	
Niveau d'étude : BUT1 RT	
Mention	
Parcours	
Validation en conseil de composante	
Validation en CFVU 15 septembre 2022	

#### Semestre 1

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC) UE transversale (UET)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.			Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	Adaptation locale		RT1	RT2	RT3	TP	CC
Cours obligatoires												
VIRETU11	Administrer les réseaux de l'internet	JE Fondamentale (UEF)					11					
VRETR101	Init aux réseaux informatiques	Fondamentale	6	16	16,5		10	4	4	X	X	
VRETR102	Principe et architecture des réseaux	Fondamentale	6	12	10,5		10	0	0	X	X	
VRETR103	Réseaux locaux et équipements actifs	Fondamentale	4	13	9		7	2	2	X	X	
VRETR11	Hygiène informatique	Fondamentale	2	0	3	12	12	0	0			
VRETS12	S'initier aux réseaux informatiques	Fondamentale	1	1	3	20	34	0	0			
VIRETUE12	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					9					
VRETR104	Fondamentaux des systèmes électroniques	Fondamentale	4	10	15		8	8	0	X	X	
VRETR105	Support de transmission pour les réseaux locaux	Fondamentale	4,5	3	10,5		0	6	0	X	X	
VRETR106	Architecture des systèmes numériques et informatiques	Fondamentale	4,5	11	10		5	0	5	X	X	
VRETS13	Découvrir un dispositif de transmission	Fondamentale	0	2	3,5	16	0	36	0	X	X	
VIRETUE13	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					10					
VRETR107	Fondamentaux de la programmation	Fondamentale	10,5	4	27		0	0	19	X	X	
VRETR108	Base des systèmes d'exploitation	Fondamentale	6	4	15		6	0	6	X	X	
VRETR109	Introduction aux technologies Web	Fondamentale	3	0	6		0	0	4	X	X	
VRETR110	Anglais général et init vocabulaire technique	Transversale	0	0	24		5	5	5		X	
VRETR111	Expression-Culture-Communication Pro	Transversale	0	0	25,5		4	5	5		X	
VRETR112	PPP	Transversale	0	0	12		2	2	2		X	
VRETR113	Mathématique du signal	Fondamentale	0	21	6		5	9	0		X	
VRETR114	Mathématiques des transmissions	Fondamentale	0	27,5	0		5	9	0		X	
VRETR115	Gestion de projet	Transversale	0	12	0		0	3	3		X	
VRETS14	Se présenter sur internet	Fondamentale	2,5	0	3	12	0	0	8	X	X	
VRETS15	Traiter des données	Fondamentale	2	0	6	20	0	0	35	X	X	
VRETS16	Portfolio	Transversale	0	0	0	0	0	0	0	X	X	
TOTAL S1			56	137	206	80	30	300				
			398			80						

#### Semestre 2

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire (UEC)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.			Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	Adaptation locale		RT1	RT2	RT3	TP	CC
Cours obligatoires												
VIRETU21	Administrer les réseaux de l'internet	JE Fondamentale (UEF)					12					
VRETR201	Technologie de l'internet	Fondamentale	12	17	15		10	5	5	X	X	
VRETR202	Admin system et fondamentaux de la virtualisation	Fondamentale	5,5	3	18		10	0	3	X	X	
VRETR203	Bases des services réseaux	Fondamentale	3	8	15		10	0	0	X	X	
VRETS21	Construire un réseau informatique	Fondamentale	0	2	6	12	28	0	0	X	X	
VIRETUE22	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					9					
VRETR204	Initiation à la téléphonie d'entreprise	Fondamentale	6	12	9		7	3	3	X	X	
VRETR205	Signaux et systèmes de transmission	Fondamentale	7	12	12		5	10	0	X	X	
VRETR206	Numerisation de l'information	Fondamentale	6	12	8		3	7	0	X	X	
VRETS22	Mesurer et caractériser un signal	Fondamentale	2	2	2	12	0	20	0		X	
VIRETUE23	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					9					
VRETR207	Sources de données	Fondamentale	3	6	12		1	0	7	X	X	
VRETR208	Analyse et traitement des données structurées	Fondamentale	2	2	12		0	0	7	X	X	
VRETR209	Initiation développement Web	Fondamentale	3	3	15		3	0	8	X	X	
VRETR210	Anglais technique	Transversale	0	0	24		10	4	4	X	X	
VRETR211	Expression-Culture-Communication	Transversale	0	0	24		5	4	4		X	
VRETR212	PPP	Transversale	0	0	12		2	2	2		X	
VRETR213	Mathématique des systèmes numériques	Fondamentale	7,5	20	0		3	3	6		X	
VRETR214	Analyse mathématique des signaux	Fondamentale	7,5	20	0		4	9	0		X	
VRETS23	Mettre en place une solution informatique	Fondamentale	0	1,5	9	12	0	0	25	X	X	
VRETS24	Projet intégratif	Fondamentale	1	3	4	48	20	15	17	X	X	
VRETS25	Portfolio	Transversale	0	0	5	6	2	2	2	X	X	
TOTAL S2			65,5	124	202	AL	30	300				
			391			90						
TOTAL S1+S2			122	260	408	Total AL						
			789			170						

# Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023/2024

Composante : IUTV

Niveau d'étude : BUT2 RT FI

Mention

Parcours : CYBER

Validation en conseil de composante

Validation en CFVU 15 septembre 2022

## Semestre 3

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	Adaptation locale		RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC	
Cours obligatoires														
V2CYU31	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					6							
VCYR301	Réseaux de Campus	Fondamentale	9	3	12		8	3	0	0	0	X	X	
VCYR302	Réseaux d'opérateurs	Fondamentale	8	3	12		7	5	0	0	0	X	X	
VCYR303	Services réseaux avancés	Fondamentale	0	2	18		8	0	0	0	0	X	X	
VCYR304	Service d'annuaire	Fondamentale	3	5	12		5	0	0	0	0	X	X	
V2CYU32	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					11							
VCYR305	Chaîne de Transmission	Fondamentale	6,5	12	9		0	13	0	0	0	X	X	
VCYR306	Propagation	Fondamentale	4	9	0	13	0	5	0	0	0	X	X	
VCYR306	Fibres optique	Fondamentale	6	6	8		0	5	0	0	0	X	X	
VCYR307	Réseaux d'accès	Fondamentale	4	9	12		0	10	0	0	0	X	X	
VCYS301	Mettre en œuvre un système de transmission	Fondamentale	2	0	6	30	0	32	0	0	0	X	X	
V2CYU33	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					4							
VCYR308	Consolidation de la programmation	Fondamentale	4	7	15		0	0	9	0	0	X	X	
VCYR309	Programmation événementielle	Fondamentale	2	1	9		0	0	6	0	0	X	X	
VCYR310	Gestion d'un système de bases de données	Fondamentale	0	2	9		0	0	4	0	0	X	X	
VCYR311	Anglais professionnel 1	Transversale	0	0	20		5	2	5	0	0		X	
VCYR312	Expression-Culture-Communication professionnelle	Transversale	0	0	20		3	3	3	0	0		X	
VCYR313	PPP	Transversale	0	0	10		2	1	1	0	0		X	
VCYR314	Mathématiques:Analyse de Fourier	Fondamentale	6	15	0		2	8	2	0	0		X	
VCYR315	Gestion de projet 2	Transversale	0	0	8		2	2	2	0	0		X	
VCYS302	Développer des applications communicantes	Fondamentale	2	0	6	30	4	0	23	0	0	X	X	
VCYPOR3	Portfolio	Transversale	0	0	6	0	0	0	0	0	0	X	X	
V2CYU34	Administrer un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					5							
V2CYU35	Surveiller un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					4							
VCYR316	Méthodologie du pentesting	Fondamentale	1,5	5	15		0	0	0	18	15	X	X	
VCYS304	Découvrir le pentesting	Fondamentale	0	0	9	35	24	6	0	10	12	X	X	
VCYS303	Concevoir un réseau informatique sécurisé multi-sites	Fondamentale	0	0	9	30	0	0	0	15	10	X	X	
<b>TOTAL S3</b>			<b>58</b>	<b>79</b>	<b>225</b>	<b>AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>						
				<b>362</b>		<b>138</b>								

## Semestre 4

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	H-projet Saés		RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC	
Cours obligatoires														
V2CYU41	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					5							
VCYR401	Infrastructure de sécurité	Fondamentale	4,5	3	15		12	7	0	0	0	X	X	
V2CYU42	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					8							
VCYR402	Transmission avancées	Fondamentale	6	7,5	6		0	10	0	0	0	X	X	
VCYR403	Physique des Télécoms	Fondamentale	5,5	8,5	9		0	12	0	0	0	X	X	
VCYR404	Réseaux cellulaires	Fondamentale	7,5	10,5	9		0	12	0	0	0	X	X	
V2CYU43	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					5							
VCYR405	Automatisation des tâches d'administration	Fondamentale	2	2	19,5		0	0	14	0	0	X	X	
VCYR406	Anglais Professionnel 2	Transversale	0	0	12		3	3	3	0	0		X	
VCYR407	Expression-Culture-Comm	Transversale	0	0	12		4	4	4	0	0		X	
VCYR408	Projet Personnel et Professionnel	Transversale	0	0	6		3	3	3	0	0		X	
VCYR409	Mathématiques complémentaires	Fondamentale	6	12	0	18								
VCYPOR4	Portfolio	Transversale	0	0	6	5	3	4	4				X	
VCYSTA4	Stage	Transversale	0	0	0		30	30	30	10	10			
V2CYU44	Administrer un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					8							
V2CYU45	Surveiller un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					4							
VCYR409	Sécurité des Réseaux LAN	Fondamentale	4	2	6		0	0	0	9	7	X	X	
VCY2R410	Cryptographie	Fondamentale	1	1,5	9		0	0	0	9	0	X	X	
VCYR411	Sécurisation de service réseaux	Fondamentale	7	2	9		0	0	0	9	7	X	X	
VCYS401	Projet intégréSécuriser un système d'information	Fondamentale	9	0	9	50	0	0	0	30	11	X	X	
<b>TOTAL</b>			<b>52,5</b>	<b>49</b>	<b>128</b>	<b>AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>						
				<b>229</b>		<b>73</b>								
<b>TOTAL S3+S4</b>			<b>111</b>	<b>128</b>	<b>353</b>	<b>Total AL</b>	<b>30</b>							
				<b>591</b>		<b>211</b>								

# Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023/2024

Composante : IUTV

Niveau d'étude : BUT2 RT FAP

Mention

Parcours : CYBER

Validation en conseil de composante

Validation en CFVU 15 septembre 2022

## Semestre 3

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	Adaptation locale		RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC	
Cours obligatoires														
V2CYU31	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					6							
VCY2R301	Réseaux de Campus	Fondamentale	0	2	12	9		8	3	0	0	0	X	X
VCY2R302	Réseaux d'opérateurs	Fondamentale	0	2	12	8		7	5	0	0	0	X	X
VCY2R303	Services réseaux avancés	Fondamentale	0	2	18			8	0	0	0	0	X	X
VCY2R304	Service d'annuaire	Fondamentale	0	6	12	3		5	0	0	0	0	X	X
V2CYU32	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					11							
VCY2R305	Chaîne de Transmission	Fondamentale	0	12,5	9	6,5		0	13	0	0	0	X	X
VCY2C306	Propagation	Fondamentale	0	9	0	9		0	5	0	0	0	X	X
VCY2R306	Fibres optique	Fondamentale	6	6	8			0	5	0	0	0	X	X
VCY2R307	Réseaux d'accès	Fondamentale	0	9	12	4		0	10	0	0	0	X	X
VCY2S301	Mettre en œuvre un système de transmission	Fondamentale	2	0	6	20		0	32	0	0	0	X	X
V2CYU33	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					4							
VCY2R308	Consolidation de la programmation	Fondamentale	0	8	15	4		0	0	9	0	0	X	X
VCY2R309	Programmation événementielle	Fondamentale	0	1	9	2		0	0	6	0	0	X	X
VCY2R310	Gestion d'un système de bases de données	Fondamentale	0	0	9			0	0	4	0	0	X	X
VCY2R311	Anglais professionnel 1	Transversale	0	0	20			5	2	5	0	0		X
VCY2R312	Expression-Culture-Communication professionnelle	Transversale	0	0	20			3	3	3	0	0		X
VCY2R313	PPP	Transversale	0	0	10			2	1	1	0	0		X
VCY2R314	Mathématiques:Analyse de Fourier	Fondamentale	6	15	0			2	8	2	0	0		X
VCY2R315	Gestion de projet 2	Transversale	0	0	8			2	2	2	0	0		X
VCY2S302	Développer des applications communicantes	Fondamentale	2	0	6	20		4	0	23	0	0	X	X
VCY2POR3	Portfolio	Transversale	0	0	6	0		0	0	0	0	0	X	X
V2CYU34	Administrer un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					5							
V2CYU35	Surveiller un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					4							
VCY2R316	Méthodologie du pentesting	Fondamentale	0	4	15	1,5		0	0	0	18	15	X	X
VCY2S304	Découvrir le pentesting	Fondamentale	0	0	9	25		24	6	0	10	12	X	X
VCY2S303	Concevoir un réseau informatique sécurisé multi-sites	Fondamentale	0	0	9	20		0	0	0	15	10	X	X
TOTAL S3			16	76,5	225	AL	30	300						
			317,5			132								

## Semestre 4

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	H-projet Saés		RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC	
Cours obligatoires														
V2CYU41	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					5							
VCY2R401	Infrastructure de sécurité	Fondamentale	4,5	3	15			12	7	0	0	0	X	X
V2CYU42	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					8							
VCY2R402	Transmission avancées	Fondamentale	0	8	6	6		0	10	0	0	0	X	X
VCY2R403	Physique des Télécoms	Fondamentale	0	8	9	5,5		0	12	0	0	0	X	X
VCY2R404	Réseaux cellulaires	Fondamentale	7,5	10,5	9			0	12	0	0	0	X	X
V2CYU43	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					5							
VCY2R405	Automatisation des tâches d'administration	Fondamentale	0	2	19,5	2		0	0	14	0	0	X	X
VCY2R406	Anglais Professionnel 2	Transversale	0	0	12			3	3	3	0	0		X
VCY2R407	Expression-Culture-Comm	Transversale	0	0	12			4	4	4	0	0		X
VCY2R408	Projet Personnel et Professionnel	Transversale	0	0	6			3	3	3	0	0		X
VCY2C409	Mathématiques complémentaires	Fondamentale	6	12	0	18								
VCY2POR4	Portfolio	Transversale	0	0	6	5		3	4	4				X
VCY2STA4	Stage	Transversale	0	0	0			30	30	30	10	10		
V2CYU44	Administrer un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					8							
V2CYU45	Surveiller un système d'information sécurisé	Fondamentale (IFF)					4							
VCY2R409	Sécurité des Réseaux LAN	Fondamentale	0	9	6			0	0	0	9	7	X	X
VCY2R410	Cryptographie	Fondamentale	2	1	9			0	0	0	9	0	X	X
VCY2R411	Sécurisation de service réseaux	Fondamentale	0	2	9	7		0	0	0	9	7	X	X
VCY2S401	Projet intégréSécuriser un système d'information	Fondamentale	9	0	9	36		0	0	0	30	11	X	X
TOTAL			29	55,5	128	AL	30	300						
			212			79,5								
TOTAL S3+S4			45	132	353	Total AL	30	300						
			529,5			211,5								

# Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023/2024

Composante : IUTV
Niveau d'étude : BUT2 RT FAP
Mention
Parcours : ROM AP
Validation en conseil de composante
Validation en CFVU 15 septembre 2022

Semestre 3														
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	Adaptation locale		RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC	
<b>Cours obligatoires</b>														
V2ROU31	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					6							
VRO2R301	Réseaux de Campus	Fondamentale	0	2	12	9		8	3	0	0	0	X	X
VRO2R302	Réseaux d'opérateurs	Fondamentale	0	2	12	8		7	5	0	0	0	X	X
VRO2R303	Services réseaux avancés	Fondamentale	0	2	18			8	0	0	0	0	X	X
VRO2R304	Service d'annuaire	Fondamentale	0	6	12	3		5	0	0	0	0	X	X
V2ROU32	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					11							
VRO2R305	Chaîne de Transmission	Fondamentale	0	12,5	9	6,5		0	13	0	0	0	X	X
VRO2C306	Propagation	Fondamentale	0	9	0	9		0	5	0	0	0	X	X
VRO2R306	Fibres optique	Fondamentale	6	6	8			0	5	0	0	0	X	X
VRO2R307	Réseaux d'accès	Fondamentale	0	9	12	4		0	10	0	0	0	X	X
VRO2S301	Mettre en œuvre un système de transmission	Fondamentale	2	0	6	20		0	32	0	0	0	X	X
V2ROU33	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					4							
VRO2R308	Consolidation de la programmation	Fondamentale	0	8	15	4		0	0	9	0	0	X	X
VRO2R309	Programmation événementielle	Fondamentale	0	1	9	2		0	0	6	0	0	X	X
VRO2R310	Gestion d'un système de bases de données	Fondamentale	0	0	9			0	0	4	0	0	X	X
VRO2R311	Anglais professionnel 1	Transversale	0	0	20			5	2	5	0	0		X
VRO2R312	Expression-Culture-Communication professionnelle	Transversale	0	0	20			3	3	3	0	0		X
VRO2R313	PPP	Transversale	0	0	10			2	1	1	0	0		X
VRO2R314	Mathématiques:Analyse de Fourier	Fondamentale	6	15	0			2	8	2	0	0		X
VRO2R315	Gestion de projet 2	Transversale	0	0	8			2	2	2	0	0		X
VRO2S302	Développer des applications communicantes	Fondamentale	2	0	6	20		4	0	23	0	0	X	X
VRO2POR3	Portfolio	Transversale	0	0	6	0		0	0	0	0	0	X	X
<b>Parcours ROM</b>		<b>Fondamentale (IIFP)</b>												
V2ROU34	Gérer les infrastructures et les services des réseaux opérateurs						5							
V2ROU35	Gérer les communications unifiées et la vidéo sur internet						4							
VRO2R316	Ingénierie de la Téléphonie sur IP	Fondamentale	0	4	15			0	0	0	18	15	X	X
VRO2S304	Déployer un service de téléphonie multisites	Fondamentale	0	0	9	25		24	6	0	10	12	X	X
VRO2S303	Concevoir un réseau informatique adapté au multimédia	Fondamentale	0	0	9	20		0	0	0	15	10	X	X
<b>TOTAL S3</b>			<b>16</b>	<b>76,5</b>	<b>225</b>	<b>AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>						
						<b>317,5</b>				<b>130,5</b>				

Semestre 4														
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %	
			CM	TD	TP	H-projet Saés		RT1	RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC
<b>Cours obligatoires</b>														
V2ROU41	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					5							
VRO2R401	Infrastructure de sécurité	Fondamentale	4,5	3	15			12	7	0	0	0	X	X
V2ROU42	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					8							
VRO2R402	Transmission avancées	Fondamentale	0	8	6	6		0	10	0	0	0	X	X
VRO2R403	Physique des Télécoms	Fondamentale	0	8	9	5,5		0	12	0	0	0	X	X
VRO2R404	Réseaux cellulaires	Fondamentale	7,5	10,5	9			0	12	0	0	0	X	X
V2ROU43	Créer des outils et applications informatique pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					5							
VRO2R405	Automatisation des tâches d'administration	Fondamentale	0	2	19,5	2		0	0	14	0	0	X	X
VRO2R406	Anglais Professionnel 2	Transversale	0	0	12			3	3	3	0	0		X
VRO2R407	Expression-Culture-Comm	Transversale	0	0	12			4	4	4	0	0		X
VRO2R408	Projet Personnel et Professionnel	Transversale	0	0	6			3	3	3	0	0		X
VRO2C409	Mathématiques complémentaires	Fondamentale	6	12	0	18								
VRO2POR4	Portfolio	Transversale	0	0	6	5		3	4	4				X
VRO2STA4	Stage	Transversale	0	0	0			30	30	30	10	10		
<b>Parcours ROM</b>		<b>Fondamentale (IIFP)</b>												
V2ROU44	Gérer les infrastructures et les services des réseaux opérateurs						8							
V2ROU45	Gérer les communications unifiées et la vidéo sur internet						4							
VRO2R409	Outils DevOps	Fondamentale	0	6	9			0	0	0	14	8	X	X
VRO2R410	Opérateur de Télécom	Fondamentale	0	6	9			0	0	0	14	8	X	X
VRO2S401	Déployer une infrastructure opérateur et ses services clients	Fondamentale	9	0	9	36		0	0	0	28	10	X	X
<b>TOTAL</b>			<b>27</b>	<b>55,5</b>	<b>122</b>	<b>AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>						
						<b>204</b>				<b>72,5</b>				
<b>TOTAL S3+S4</b>			<b>43</b>	<b>132</b>	<b>347</b>	<b>Total AL</b>								
						<b>521,5</b>				<b>203</b>				



# Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2023/2024

Composante : IUTV

Niveau d'étude : BUT3 RT FAP

Mention

Parcours : CYBER

Validation en conseil de composante

Validation en CFVU 15 septembre 2022

## Semestre 5

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %		
			CM	TD	TP	Adaptation locale		RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC		
Cours obligatoires															
V2CYU51	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					7								
VCY2R501	Wifi avancé	Fondamentale	3	3	12			5	10	0	0	0	0	X	X
VCY2R502	Supervision des réseaux	Fondamentale	3	3	12			5	0	11	0	0	0	X	X
VCY2S501	Concevoir, réaliser et présenter une solution technique	Fondamentale	3	3	6	40		22	17	19	0	0	0	X	X
V2CYU52	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					4								
VCY2R503	Ingénierie des systèmes Télécoms	Fondamentale	3	3	9			5	8	0	0	0	0	X	X
V2CYU53	Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					6								
VCY2R504	Cycle de vie d'un projet informatique	Fondamentale	2	2	6			3	0	3	0	0	0	X	X
VCY2S502	Piloter un projet informatique	Fondamentale	2	3	9	10		6	1	8	0	0	0		X
VCY2R505	Anglais : Insertion professionnelle	Transversale	0	0	12			6	2	2	0	0	0		X
VCY2R506	Expression-culture-communication professionnelle	Transversale	0	0	12			9	2	9	0	0	0		X
VCY2R507	PPP	Transversale	0	0	6			5	2	5	0	0	0		X
VCY2R508	Gestion de projet 3	Transversale	0	0	6			2	2	2	0	0	0		X
VCY2POR5	Portfolio	Transversale	0	0	3	10		0	0	0	0	0	0		X
<b>Parcours CYBER</b>															
V2CYU54	Administrer un système d'information sécurisé	Fondamentale (UEF)					7								
V2CYU55	Surveiller un système d'information sécurisé	Fondamentale (UEF)					6								
VCY2R509	Architecture sécurisée	Fondamentale	3	3	15			0	0	0	20	0	0	X	X
VCY2R510	Audit et sécurité	Fondamentale	3	3	15			0	0	0	8	8	0	X	X
VCY2R511	Supervision de la sécurité	Fondamentale	3	3	15			0	0	0	0	19	0	X	X
VCY2R512	Normes standards et analyse des risques	Fondamentale	3	3	15			0	0	0	10	0	0	X	X
VCY2S503	La sécurisation et la supervision avancées d'un système d'information	Fondamentale	2	0	9	60		0	0	0	32	32	0	X	X
<b>TOTAL S3</b>			<b>30</b>	<b>29</b>	<b>162</b>	<b>AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>							

## Semestre 6

Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF) UE Complémentaire	Volume horaire total				ECTS	Coeff.					Contrôle continu 100 %		
			CM	TD	TP	H-projet Saés		RT1	RT1	RT2	RT3	RT-CYBER-RT-CYBER-2	TP	CC	
Cours obligatoires															
V2CYU61	Administrer les réseaux de l'internet	E Fondamentale (UEF)					4								
V2CYU62	Connecter les entreprises et les usagers	UE Fondamentale (UEF)					4								
V2CYU63	Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	UE Fondamentale (UEF)					4								
VCY2R601	Anglais : Insertion professionnelle	Transversale	0	0	9			5	5	5	0	0	0		X
VCY2R602	Expression-culture-communication professionnelle	Transversale	0	0	9			5	5	5	0	0	0		X
VCY2R4603	Connaissance de l'entreprise	Transversale	0	0	6			5	5	5	0	0	0		X
VCY2C604	Droit de la Cyber	Transversale	0	0	12	12		5	0	0	5	5	0		X
VCY2POR6	Portfolio	Transversale	0	0	3			4	4	4	4	4	0		X
VCY2STA6	Stage	Transversale	0	0	0			20	20	20	20	20	20		
<b>Parcours CYBER</b>															
V2CYU64	Administrer un système d'information sécurisé	Fondamentale (UEF)					6								
V2CYU65	Surveiller un système d'information sécurisé	Fondamentale (UEF)					12								
VCY2R605	Réponses à incidents	Fondamentale	3	3	12			0	0	0	35	35	0	X	X
VCY2S601	Réagir face à une Cyber-attaque	Fondamentale	3	0	9	40		0	0	0	25	25	0	X	X
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	<b>AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>							
			<b>69</b>			<b>52</b>									
<b>TOTAL S5+S6</b>			<b>36</b>	<b>32</b>	<b>222</b>	<b>Total AL</b>	<b>30</b>	<b>300</b>							
			<b>290</b>			<b>172</b>									